



**PRÉFÈTE  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **Opération « de nuit » de contrôle des flux de transport routier de marchandises**

*Lundi 28/04/2025  
Péage de Myennes - A77 (58)*

**BILAN**

Outre une nécessité de contrôler sur différents axes afin de capter différents flux/trafics de véhicules (poids lourds/véhicules légers), il apparaît pertinent (et même nécessaire suite à différentes expériences) d'organiser ponctuellement **des contrôles en horaires décalés, et notamment « de nuit ».**

Ces opérations permettent en effet de contrôler des véhicules différents de ceux inspectés en pleine journée.

Ce genre de contrôle peut permettre d'intercepter et de contrôler des usagers de la route qui, se sachant en infraction vis-à-vis des différentes réglementations en vigueur (réglementations sociales et code de la route), optent pour des horaires réputés moins surveillés par les services de l'État.

L'organisation de ces contrôles sur des horaires décalés permet de montrer la présence sur tous les axes, en tous lieux et à n'importe quels horaires du jour ou de la nuit des services de l'État afin de dissuader tout comportement et/ou des pratiques déviantes.

L'opération du lundi 28 avril 2025 a eu lieu entre 20:00 et 00:00 et a été menée par 2 Contrôleurs des Transports Terrestres de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, assistés par les gendarmes du Peloton Motorisé de La Charité-sur-Loire (EDSR 58).

Voici le bilan de l'opération :

- 41 véhicules contrôlés (26 VUL et 15 PL). 13 étaient en infraction (dont 5 en surcharge)

Infractions relevées :

- 22 infractions/tranches de surcharge (sur les 5 véhicules en surcharge),
- 2 délits pour cabotage irrégulier (2.250€ x 2)
- 1 délit pour non-retour dans les 4 semaines (4.500€)
- 1 repos à bord d'un VUL (750€),
- 2 défauts de livret individuels de contrôle,
- 2 défauts d'assurance,
- 2 contrôles techniques,
- 9 infractions aux temps de conduite et durées de repos.